

DOSSIER de PRESSE

de la CONFÉRENCE du PROFESSEUR KAPET de BANA,
à BERLIN, le 03 NOVEMBRE 2006,

à l'occasion de l'installation du
Comité d'organisation et de pilotage pour le
« **MONUMENT de la RÉPARATION pour
la PAIX et la RÉCONCILIATION
UNIVERSELLE avec l'AFRIQUE** ».

§

**FACE à la MONDIALISATION
et le DÉVELOPPEMENT DURABLE
pour la JUSTICE POUR TOUS,
PARTOUT,**

**CONTRE la malgouvernance nationale et
internationale, la corruption, l'impunité engendrant
la violence et le terrorisme destructeurs,**

**LES SIX IMPÉRATIFS, L'AIDE MÉMOIRE au PROCÈS
de C. COLOMB, les LEÇONS à TIRER de la Première
Conférence des intellectuels d'Afrique et de la Diaspora à Dakar
et à Madagascar, et la FEUILLE de ROUTE pédagogique du
CONSEIL MONDIAL de la DIASPORA PANAFRICAINE et de
la SOCIÉTÉ SAVANTE des ENCYCLOPÉDISTES AFRICAINS
pour la RENAISSANCE, la RÉPARATION et la
RÉCONCILIATION UNIVERSELLE avec l'AFRIQUE.**

**LES SIX IMPÉRATIFS
DE RÉPARATION
DE L'EUROPE ESCLAVAGISTE
GÉNOCIDAIRE**
**par la Société Savante des
Encyclopédistes africains en 1990.**

Premier Impératif :

Proclamation solennelle par les Nations Unies de l'esclavage, de la traite d'êtres humains notamment des noirs, du partage de l'Afrique, de la colonisation et du génocide comme crime contre l'Humanité conformément aux sentences du Jury international de Fort-de-France que nous avons organisé les 10, 11 et 12 Décembre 1993 au centre Frantz Fanon . Sous la pression de notre combat historique, la France et l'Etat du Vatican viennent d'inscrire cette reconnaissance de leur crime contre l'Humanité dans le nouveau chapitre de leur histoire respective. Nous veillerons à ce que cette histoire soit désormais enseignée dans les écoles de toutes les nations pour la mémoire collective, partie intégrante du patrimoine général de l'Humanité.

Deuxième Impératif :

Proclamation solennelle sous l'égide des Nations Unies réorganisées et équilibrées du pardon de l'Europe, des U.S.A. et du Moyen-Orient Arabe à l'Afrique pour l'avoir colonisée et pillée.

Troisième Impératif :

Création d'une Commission internationale d'évaluation et de compensation des destructions et des dégâts ou préjudices causés à l'Afrique et aux peuples noirs du fait du génocide Euro - U.S.A. et du Moyen-Orient Arabe esclavagistes.

Mise en place d'une Commission internationale d'évaluation de ces dommages et préjudices en établissant une procédure d'indemnisation.

Quatrième Impératif :

Modification, refonte et équilibrage des structures et institutions des Nations Unies, notamment le Conseil de Sécurité disposant de cinq membres dont un par continent, corrigeant ainsi l'accaparement d'un siège par la seule Amérique du Nord (U.S.A.), au détriment de l'Amérique latine et du siège revenant au Continent Asiatique par la Chine toute seule, en fait, quel crime d'avoir ignoré l'existence de deux continents « l'Afrique et l'Australie ». C'est, depuis une dizaine d'années déjà que les encyclopédistes africains, en liaison avec les différentes organisations des peuples noirs et de la diaspora ont inscrit ce point d'interpellation dans leur programme de combat pour la réhabilitation et le développement de l'Afrique.

Cinquième Impératif :

Création d'une Commission internationale pour la réécriture de l'Histoire de l'Humanité basée sur la nouvelle physionomie du monde ainsi réorganisé et rééquilibré, condamnant devant le nouveau tribunal de NUREMBERG tous les dirigeants au pouvoir dans les gouvernements européens et nord-américains et arabes esclavagistes lors du partage et de la colonisation de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie pour génocide et crime contre l'Humanité :

- Division et partage du Cameroun, du Congo, de la Guinée, du Niger, du Viêt-nam, de la Corée, de la Guyane, des Antilles pour ne citer que les plus barbares des crimes de la colonisation européenne.
- Installation du système criminel d'apartheid en Afrique du Sud.
- Ségrégation raciale criminelle aux U.S.A.,

Sont autant de conséquences du crime de génocide liées à la traite des noirs et à la colonisation...

Sixième Impératif :

Création sous l'égide des Nations Unies d'une banque internationale pour la Reconstruction et le Développement de l'Afrique aux fins de réparation des dégâts et préjudices causés par la traite des noirs, la colonisation et le pillage des ressources naturelles de ce continent par les puissances coloniales européennes et leur allié nord-américain, inversant ainsi ce que l'escroquerie mondiale appelle l'endettement des pays sous-développés, le sous-développement étant à son origine le résultat du pillage esclavagiste, le partage et la colonisation que perpétuent, depuis 1960, date des Indépendances Africaines, les pouvoirs néocoloniaux et antidémocratiques.

Pour la Société Savante des Encyclopédistes africains
et le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine,
le Coordinateur International,
Professeur Kapet de BANA.

« Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org/docs/ency/ency02.pdf>

**AIDE MÉMOIRE DE LA PARTIE CIVILE
AU PROCÈS DE CHRISTOPHE COLOMB
contre la traite négrière et la responsabilité de l'Occident,
du Vatican et du Moyen Orient arabe esclavagistes à la
marge de la Célébration par l'Occident de 1492, date soi-
disant de la découverte de l'Amérique par C.Colomb.**

*Procès organisé par le Cercle Frantz FANON,
les 10,11 et 12 décembre 1993, à Fort-de-France (Martinique)*

***1. Pourquoi le besoin d'un procès de Christophe Colomb,
aujourd'hui, cinq siècles après ?***

- Christophe COLOMB est le symbole par lequel les peuples noirs, indiens et juifs accusent l'Europe, le Moyen Orient arabe et les Etats Unis d'Amérique du Nord de crimes, de génocides contre l'Humanité pour l'esclavage, la traite négrière, l'extermination et le massacre collectif d'êtres humains.
- Christophe COLOMB étant ainsi considéré – d'une part comme le pionnier de la piraterie du monde esclavagiste, - d'autre part comme l'inspirateur de constructions navales et de tout autre moyen de transport maritime approprié au trafic et commerce d'êtres humains, que sont les négriers. C'est en effet, à l'aide des négriers que furent transportés pendant de longs siècles les esclaves transformés en produits de vente ou de transactions entre européens, arabes et les ségrégationnistes nord – américains.
- Disons d'entrée, que le procès de Christophe COLOMB criminel, cinq siècles après, ne peut être qu'un procès contre l'oubli de l'Histoire, un procès pour une nouvelle pédagogie de l'Histoire Universelle, un procès de réhabilitation des peuples juifs, des indiens et africains victimes et marginalisés. En dernière analyse, réaffirmons que c'est un procès contre les commanditaires ou les continuateurs des actes criminels de Christophe COLOMB. En effet, l'histoire révèle que les inspirateurs, les bénéficiaires, les continuateurs répondant des actes de Christophe COLOMB sont les nations européennes, arabes moyen- orientales qui se sont livrées à la colonisation, à la domination de peuples entiers transformés en champs d'exploitation et de pillage pour leur propre enrichissement.
- Un procès, enfin, pour que réparation soit faite et qu'un Nouvel Ordre Mondial, fondé sur la liberté, la justice et la paix, s'instaure parmi tous les êtres humains réconciliés. En définitive, un procès de réconciliation et de renaissance universelle.

- C'est pourquoi, aujourd'hui, cinq siècles après, nous sommes davantage fondés à dire que Christophe COLOMB a été, sinon est devenu, l'envoyé spécial de ses commanditaires européens, arabes moyen- orientaux et ségrégationnistes nord – américains.
- Il n'y a pas évidemment pas de preuve plus crédible d'imputation des responsabilités que celle qui consiste, aujourd'hui, à commémorer par les nations esclavagistes et coloniales les exploits criminels de Christophe COLOMB, inaugurant çà et là des expositions presque universelles ou internationales, parce que sous l'égide de l'UNESCO pour certaines (les Anneaux de la Mémoire à Nantes et autres mascarades). Ainsi, comme on le constate, les « exploits » de Christophe COLOMB sont l'occasion de grandes réjouissances commémoratives pour les nations bénéficiaires des richesses pillées accumulées. La conscience de l'Humanité est fondée à s'interroger sur les conséquences atrocement douloureuses de cet événement. Conséquences gravissimes qui ne peuvent être imputables autrement qu'aux bénéficiaires de l'acte générateur.

2. Quels sont les actes ?

- la découverte du Nouveau Monde,
- le commerce des êtres humains (1),
- le massacre collectif de ces mêmes êtres humains (1),
- la ségrégation raciale,
- le racisme,
- l'apartheid,
- la colonisation,
- la néo –colonisation,
- la domination politique,
- la domination économique,
- la domination culturelle,
- la domination spirituelle et religieuse par évangélisation forcée,
- l'occupation militaire.

3. Quels sont les auteurs de ces actes criminels ?

- Christophe COLOMB l'explorateur, le navigateur, le transporteur d'esclaves,
- Les nations européennes, arabes moyen –orientales, les Etats Unies d'Amérique du Nord,
- L'église romaine, d'où le pardon du Pape.

4. Quelles sont les victimes ?

- Le monde noir, les Africains, les Juifs, les Indiens,
- La conscience humaine universelle blessée et indignée,
- L'enseignement de l'Histoire Universelle volontairement déformée, falsifiée, par les nations esclavagistes.

1) « Dès son second voyage, Christophe COLOMB amène une cargaison d'esclaves sur le continent américain... Redoutée, redoutable, la traversée de l'Atlantique sur le navire mérite sa réputation ... Les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur douze à quinze millions de Noirs « traversés » pendant la traite, de un et demie millions sont morts en cours de route... Plusieurs mois de voyage dans des conditions de surpopulation et d'hygiène épouvantables... » *Extrait tiré de l'ouvrage : Esclaves et négriers de Jean MEYER. Editions La Découverte. 1993.*

5. Que doit faire l'Humanité devant cette ignominie générale ?

- Réécrire l'Histoire de l'Humanité, celle des cinq continents pour « dédramatiser » et démarginaliser les peuples victimes : Juifs, Noirs, Indiens, Aborigènes d'Australie etc.
- Réorganiser un Ordre Mondial plus juste et équilibré :

- refondre les Institutions de l'ONU pour une représentativité plus réelle des

grandes régions du monde notamment :

- refonte du Conseil de Sécurité devant fonctionner sur la base de cinq membres dont un par continent, démarginalisant ainsi l'Afrique et l'Australie actuellement absentes de la structure de cet organe,

- création d'une Commission Internationale sous l'égide des Nations Unies pour une réécriture de l'histoire générale de l'Humanité,

- création d'une Commission Internationale d'Indemnisation et de Réparation aux victimes des crimes et des génocides contre l'Humanité ainsi perpétrés par Christophe COLOMB et perpétrés par ses commanditaires et continuateurs,

- reconnaissance par les Nations Unies de l'esclavage, de la colonisation, du néo-colonialisme, du racisme, de la ségrégation raciale, de l'Apartheid, de l'anti-sémitisme comme crimes contre l'Humanité complétant ainsi le procès de NUREMBERG, condamnant le nazisme,

- demande, sous l'égide des Nations Unies, par toutes les nations colonisatrices et autres acteurs des faits de l'esclavage et du racisme, du pardon aux nations victimes pour les avoir colonisées, exploitées et humiliées,

- enregistrement à titre d'exemple dans les Archives des Nations Unies et insertion dans les manuels d'enseignement de l'Histoire Universelle du pardon du Pape Jean Paul II, au nom de l'église romaine et au nom de l'Humanité à l'adresse des peuples victimes de l'ignominie de l'esclavage,

- restitution, sous l'égide des Nations Unies des objets d'art volés aux peuples spoliés pour la reconstruction de leur patrimoine culturel national,

- décolonisation du paysage culturel et spirituel des peuples victimes.

Ainsi, sera conjuré à jamais le quadruple défi de l'esclavage, de la traite d'êtres humains, de la colonisation et du néo-colonialisme.

Pour le Collectif de Réalisation de
l'Encyclopédie et du Mémoire,
Professeur Kapet de BANA

« Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org/docs/ency/ency07.pdf>

COMPTE RENDU
du Conseil Mondial de la Diaspora
Panafricaine et de la Société Savante
des Encyclopédistes africains
de la PREMIÈRE CONFÉRENCE
DES INTELLECTUELS
D'AFRIQUE et de la DIASPORA

organisée

par l'UNION AFRICAINE
à Dakar du 07 au 09 octobre 2004

ou

Le triomphe du clientélisme
politico - intellectuel conformiste au
détriment des intellectuels penseurs
visionnaires indépendants.

- LEÇONS à TIRER -

COMPTE RENDU
du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine et de la
Société Savante des Encyclopédistes africains
de la PREMIÈRE CONFÉRENCE DES
INTELLECTUELS D'AFRIQUE et de la DIASPORA
organisée par l'UNION AFRICAINE
à Dakar du 07 au 09 octobre 2004

ou

Le triomphe du clientélisme
politico - intellectuel conformiste au détriment des
intellectuels penseurs visionnaires indépendants.
- LEÇONS à TIRER -

Une rencontre entachée d'un double déficit démocratique de représentativité et de représentation et empêtrée dans un cafouillage de gestion indigne d'une grande organisation de 40 ans qu'est l'O.U.A. devenue l'Union Africaine.

De quoi s'agit-il ?

Une première rencontre des intellectuels d'Afrique et de la Diaspora et pourquoi faire ? Mais, qui sont les intellectuels d'Afrique ? Qui sont les intellectuels de la Diaspora ? Où vivent-ils ? Que font-ils ? Combien y a-t-il d'hommes et de femmes intellectuels de la Diaspora et du Continent répertoriés territorialement et sur quel critérium rationnel intelligible ? Quelles sont les sources de leurs inspirations, nous voulons dire, sources spirituelles, intellectuelles, culturelles, philosophiques, au plan éthique ?

On n'a entendu de la bouche d'aucun intervenant des citations rappelant la résistance de Samory Touré, d'Alpha Yaya, du Roi de Mossi, du Roi APPY-TAFOU de Bana, de Ghézo, de Béhanzin, de Latt Dior, de l'Empereur d'Abyssinie d'Ethiopie, du grand résistant algérien l'Emir Abdel Kader, de Abdel Gamel NASSER, du combattant résistant marocain, le Roi MOHAMED V, l'exilé d'Antsirabe (Madagascar), de El Kaldum, de Toussaint Louverture, de Martin Luther King, de DuBois, de Garvey, de Soundjata, du Roi DJoya, de la Reine Ranavaiona III de Madagascar, de la Reine Abla Pokou de Côte d'Ivoire, de Myriam Makeba, de Harriet Tubman, de Joséphine Baker, de Winnie Mandela, etc, etc....

On a eu l'impression que des individualités, plus ou moins connues des Présidents Wade et Konaré, par rapport à leurs relations particulières, ont été cooptées comme telles, c'est-à-dire, sans se réclamer d'aucune organisation ni association structurée normativement ou juridiquement identifiée et localisée à partir de leur lieu de résidence, tant en Afrique que dans la Diaspora. Pourtant le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine et la Société Savante des

Encyclopédistes africains ont offert l'exemple d'une telle structure d'organisation de la société civile partenariale légalement reconnue et officiellement implantée en France : 85, Bd Saint- Michel – 75005 Paris - Site Internet : « **Mémoire d'Afrique** » <http://africa.smol.org> - tel/fax : 01.43.25.80.50. – n° tel mobile du Coordinateur International : 06.30.31.21.16., toutes les correspondances échangées avec le Président Wade et l'Union Africaine lisibles également sur le Site Internet : <http://africa.smol.org> et diffusées au niveau de l'UNESCO et auprès du représentant du département Afrique, Son Eminence, Monsieur Tidjani Serpos, etc.....

C'est dire, que c'est au hasard des recherches effectuées par notre secrétariat d'information sur les activités de l'Union Africaine que nous sommes tombés sur le bulletin d'inscription à la Conférence de Dakar que nous avons précipitamment rempli pour avoir une réponse de Madame **Charmelle Boughan** qui nous a finalement renvoyés à des adresses non fonctionnellement fiables, puisque à la dernière minute, une dernière correspondance nous a exprimé des regrets en ces termes : « *Nous vous informons que l'agence vient de nous confirmer que Prof. Kapet pourra seulement rentrer en possession de son billet le 5/10, c'est-à-dire le jour de son voyage. Nous nous excusons des désagréments que cette situation aurait pu causer. Nous vous en remercions. Rosalie* », billet dont les traces ne se trouvent nulle part sur le Vol d'Air France du 5 octobre 2004, ceci étant vérifié à la source de l'agence Air France - Luxembourg - Quartier latin - 5^{ème} arrondissement - Ville de Paris, agence proche du Secrétariat International du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine, 85, Bd Saint – Michel – Paris 5^{ème}.

Nous rappelons également notre correspondance, adressée par voie diplomatique de l'Ambassade du Sénégal à Paris, au Président Wade, le 10 mai 2004, l'objet étant : « communication concernant la rencontre panafricaine à Dakar prévue en octobre 2004 », et annonçant la composition et le nombre de 13 membres de la délégation du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine et de la Société Savante des Encyclopédistes africains dont deux personnalités constituant nos permanents à Dakar. <http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp.mail21.pdf>

Aussi, pour n'avoir pas respecté cette méthode sociologique classique de localisation et d'interpellation des intellectuels d'Afrique et de la Diaspora, l'Union Africaine a tout simplement, au lieu d'innover par rapport à l'O.U.A., sa génitrice nébuleuse, sombré dans le marasme qui frise le copinage, l'arbitraire dans le choix des intervenants, des participants et des responsables de l'organisation comme de la gestion de cet événement grandiose de par sa signification et surtout sa résonance historique.

Ceci a abouti, comme il faut s'y attendre en pareille situation, sur le terrain, à des frustrations regrettables de tous ceux qui ont bravé le parcours du combattant à leurs frais et à leur corps défendant pour être de la partie à cette grande première historique de l'Afrique, à l'heure du NEPAD, à la lumière de la mondialisation démocratique pour le développement durable, grâce à la bonne gouvernance transparente et alternante assurant la justice pour tous, partout, contre la corruption et l'injustice dont les populations d'Afrique et de la Diaspora demeurent les grandes victimes.

Ainsi, on a eu l'impression que cette première rencontre n'a pas fait rêver les africains par rapport au respect du partenariat entre l'égalité des intellectuels du Continent et les intellectuels de la Diaspora, d'une part, et d'autre part, par rapport au genre, **l'absence des femmes parmi les principaux intervenants était frappante.**

Autrement dit, la majorité des participants n'a eu de lais à se demander à quel moment et en quel lieu les intellectuels du continent et de la diaspora se sont-ils réunis en partenariat pour décider de l'opportunité d'une telle rencontre, et ce, d'autant plus que les

autorités sénégalaises et la Commission de l'Union Africaine ont détourné de leur objet le contenu des documents préparatoires du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine et de la Société Savante des Encyclopédistes africains tel que largement expliqués et par voie de presse et par voie d'Internet aux participants comme à l'opinion publique. On se référera, pour ce faire, au site Internet « **Mémoire d'Afrique** » : http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_actu11.pdf

Enfin, disons que la Conférence de Dakar s'est finalement tenue avec les catégories d'intellectuels d'Afrique et de la Diaspora selon la politique et la définition des Présidents Wade et Konaré ou de leur entourage qui fonctionnent de façon maladroite pour des intérêts inavoués qui frisent l'incapacité et la courte vue, indignes de ceux dont la Renaissance africaine pour le développement durable aurait aujourd'hui tant besoin.

Aussi, nous avons compris toutes ces basses manœuvres quand on a vu que les catégories d'intellectuels d'Afrique et de la Diaspora ont été essentiellement cooptées parmi les anciens Ministres des gouvernements africains au pouvoir pour s'assurer de leur conformisme ou allégeance fantoches.

Ainsi, l'altercation regrettable, en séance plénière, entre le Président Wade et le togolais Abogli, ancien Ministre, en est une illustration, entre autres faits, à notre connaissance. Voilà comment le pouvoir compromet et empêche l'intellectuel partisan de s'exprimer librement. C'est ce que nous appelons le terrorisme ou le génocide intellectuel dont les intellectuels africains sont victimes de la part des gouvernants nébuleux.

Les intellectuels de la diaspora présents à Dakar ont compris ainsi qu'on a voulu maladroitement marginaliser les intellectuels de la diaspora francophone, arabophone ou lusophone et d'ailleurs, les textes des ateliers n'étaient que rarement distribués en français, en arabe et en espagnol ou en portugais, notamment, en ce qui concerne les ateliers « relations entre la Diaspora et le Continent », etc

Aussi, les intellectuels d'Afrique et de la Diaspora présents n'ont pas fait de cette grande première un événement lumineux, visionnaire, c'est-à-dire, permettant de faire comprendre, de spiritualiser et d'intellectualiser l'idée que l'Afrique est **doublement le Berceau de l'Humanité pour tous les êtres de la terre et le Berceau des ancêtres de tous les africains éparpillés sur les cinq continents** selon les vicissitudes de l'histoire.

Cette première par rapport à l'éthique (article IV des statuts du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine) n'a pas été suffisamment affirmée ni consignée malgré l'insistance des interventions de la délégation de la Société Savante des Encyclopédistes africains et du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine au niveau des différents ateliers et en séance d'ouverture comme en séance plénière de synthèse des rapports des travaux des ateliers.

Aussi, le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine et la Société Savante des Encyclopédistes africains ont été, au titre de la société civile indépendante, à la base d'importantes contributions, au stade préparatoire, adressées à Son Excellence le Président Wade, co-organisateur et au Président de la Commission de l'Union Africaine, Son Excellence, le Président Alpha Oumar Konaré, ce dossier, désormais versé dans les archives de l'Histoire de l'Afrique renaissante, a été largement diffusé et par voie d'Internet sur le site « Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org> et également sur place, à l'Hôtel Méridien abritant la Conférence, à toutes les délégations présentes à Dakar.

Ce dossier, élaboré et communiqué à diverses institutions et organisations du continent et de la diaspora, a l'avantage d'avoir permis au Président de l'Union Africaine et au Président Wade d'initier cet événement, et, **l'Histoire étant la Science des traces**, nous rediffusons ce document d'archives de contribution pour les historiens futurs en guise de témoignage sur les origines diverses **ayant favorisé la réalisation de la première rencontre des intellectuels d'Afrique et de la Diaspora pour l'activation du panafricanisme au 21^{ème} siècle dont nous avons proclamé la décennie 2000 – 2010, concernant principalement l'apport et la part de l'Afrique dans le patrimoine commun de l'Humanité**, dont les points saillants peuvent être ramenés à trois:

1) Le rôle de l'Afrique dans l'élaboration des stratégies mondiales :

- La place de l'Afrique au Conseil de Sécurité telle que revendiquée dès 1990 par les Six impératifs diffusés par la Société Savante des Encyclopédistes africains auprès des Nations Unies et de l'O.U.A. d'antan.

LES SIX IMPERATIFS DE REPARATION **DE L'EUROPE ESCLAVAGISTE GENOCIDAIRE**

Premier Impératif :

Proclamation solennelle par les Nations Unies de l'esclavage, de la traite d'êtres humains notamment des noirs, du partage de l'Afrique, de la colonisation et du génocide comme **crime contre l'Humanité** conformément aux sentences du Jury international de Fort-de-France que nous avons organisé les 10, 11 et 12 Décembre 1993 au centre Frantz Fanon . Sous la pression de notre combat historique, la France et l'Etat du Vatican viennent d'inscrire cette reconnaissance de leur crime contre l'Humanité dans le nouveau chapitre de leur histoire respective. Nous veillerons à ce que cette histoire soit désormais enseignée dans les écoles de toutes les nations pour la mémoire collective, partie intégrante du patrimoine général de l'Humanité.

Deuxième Impératif :

Proclamation solennelle sous l'égide des Nations Unies réorganisées et équilibrées du pardon de l'Europe, des U.S.A. et du Moyen-Orient Arabe à l'Afrique pour l'avoir colonisée et pillée.

Troisième Impératif :

Création d'une Commission internationale d'évaluation et de compensation des destructions et des dégâts ou préjudices causés à l'Afrique et aux peuples noirs du fait du génocide Euro - U.S.A. et du Moyen-Orient Arabe esclavagistes.

Mise en place d'une Commission internationale d'évaluation de ces dommages et préjudices en établissant une procédure d'indemnisation.

Quatrième Impératif :

Modification, refonte et équilibrage des structures et institutions des Nations Unies, notamment le Conseil de Sécurité disposant de cinq membres dont un par continent, corrigeant ainsi l'accaparement d'un siège par la seule Amérique du Nord (U.S.A.), au détriment de l'Amérique latine et du siège revenant au Continent Asiatique par la Chine toute seule, en fait, quel crime d'avoir ignoré l'existence de deux continents « l'Afrique et l'Australie ». C'est, depuis une dizaine d'années déjà que les encyclopédistes africains, en liaison avec les différentes organisations des peuples noirs et de la diaspora ont inscrit ce point d'interpellation dans leur programme de combat pour la réhabilitation et le développement de l'Afrique.

Cinquième Impératif :

Création d'une Commission internationale pour la réécriture de l'Histoire de l'Humanité basée sur la nouvelle physionomie du monde ainsi réorganisé et rééquilibré, condamnant devant le nouveau tribunal de NUREMBERG tous les dirigeants au pouvoir dans les gouvernements européens et nord-américains et arabes esclavagistes lors du partage et de la colonisation de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie pour génocide et crime contre l'Humanité :

- Division et partage du Cameroun, du Congo, de la Guinée, du Niger, du Viêt-nam, de la Corée, de la Guyane, des Antilles pour ne citer que les plus barbares des crimes de la colonisation européenne.

- Installation du système criminel d'apartheid en Afrique du Sud.

- Ségrégation raciale criminelle aux U.S.A.,

Sont autant de conséquences du crime de génocide liées à la traite des noirs et à la colonisation...

Sixième Impératif :

Création sous l'égide des Nations Unies d'une banque internationale pour la Reconstruction et le Développement de l'Afrique aux fins de réparation des dégâts et préjudices causés par la traite des noirs, la colonisation et le pillage des ressources naturelles de ce continent par les puissances coloniales européennes et leur allié nord-américain, inversant ainsi ce que l'escroquerie mondiale appelle l'endettement des pays sous-développés, le sous-développement étant à son origine le résultat du pillage esclavagiste, le partage et la colonisation que perpétuent, depuis 1960, date des Indépendances Africaines, les pouvoirs néocoloniaux et antidémocratiques.

- La fabrication par les pays africains qui disposent des matières premières, des armes atomiques de dissuasion si les puissances nucléaires actuelles n'entendent pas se débarrasser de leurs propres armes de destruction massive et de violation du Droit international, etc....

2) L'organisation de la diaspora panafricaine d'Amérique, d'Europe, d'Asie et d'Australie :

- Le recensement des populations de la diaspora, pays par pays, et leur participation associée effective au développement de leur pays respectif par leur représentation institutionnelle au sein des organismes nationaux (gouvernement, assemblée nationale, conseil économique et social, coopération internationale, etc...)

3) L'organisation de la diaspora panafricaine constituant la 6^{ème} région d'Afrique et sa représentation auprès de l'Union Africaine et des institutions régionales. Sur ce point précis, le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine et la Société Savante des Encyclopédistes Africains ont, dès avril 2000, interpellé les Etats africains face à leur diaspora d'Europe, d'Amérique, d'Australie et d'Asie par un document adressé, et ce, à sa demande, à Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur d'Afrique du Sud auprès du gouvernement français à Paris, et dont nous annexons copie au présent compte rendu. http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_04.pdf

Pour ce faire, le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine et la Société Savante des Encyclopédistes africains ont offert à l'Union Africaine une base de contribution à l'organisation de la diaspora au triple plan local, national et régional suivant les endroits où vivent les africains et les africains – descendants et l'exemple des statuts d'organisation lisibles sur le site : http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_03.pdf le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine et la Société Savante des Encyclopédistes africains constituant ainsi les structures d'interpellation et d'intervention concernant l'apport et la part de l'Afrique dans le patrimoine général de l'Humanité, ayant participé activement à la 1^{ère} Conférence de Dakar, notamment aux travaux de l'atelier : « **relations entre le continent et la diaspora et la contribution de la diaspora au développement de l'Afrique dans le cadre du NEPAD** ».

Sur le point précis de la contribution, la délégation du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine et de la Société Savante des Encyclopédistes africains a largement informé la Conférence par la distribution des documents relatifs au **projet de rédaction de la Première Grande Encyclopédie politique, économique, sociale et culturelle de l'Afrique contemporaine et des Peuples noirs, en 240 volumes constituant 12 tomes, en chantier.**

C'est le lieu de rappeler pour les en remercier, leurs Excellences, les Présidents Wade du Sénégal et Amadou Toumani Touré du Mali, tous deux d'avoir accepté, dès le départ, de constituer le haut patronage de cette grande œuvre continentale de la Société Savante des encyclopédistes africains.

Aussi, nous tenons à **saluer ici Monsieur le Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar qui a bien voulu recevoir, à titre de donation de la part de la Société Savante des Encyclopédistes Africains, honorant les œuvres du grand savant Cheikh Anta Diop** dont nous sommes les héritiers spirituels, comme nous l'avons affirmé au cours de la séance plénière de synthèse de la Conférence, **le grand tableau synoptique représentant la structure des 240 volumes des 12 tomes de la Première Grande Encyclopédie politique, économique, sociale et culturelle de l'Afrique contemporaine et des Peuples noirs, énumérant, entre autres, les volumes sur les langues africaines, la technologie, la culture et les traditions africaines, les arts, la récupération des objets d'art spoliés et volés par les régimes impérialistes coloniaux esclavagistes génocidaires qui se trouvent dans les musées d'Europe et des Etats Unis, prédateurs, spoliateurs, criminels, etc, etc....**

Ainsi, nous préparons déjà, suivant les informations données par Son Eminence, Monsieur le Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, les prochaines festivités projetées pour célébrer l'anniversaire de ce grand savant disparu, en vue d'amplifier et d'universaliser son œuvre dont nous sommes tous tributaires.

Enfin, face à toutes ces bévues de vision, d'organisation et de gestion par l'Union Africaine, le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine et la Société Savante des Encyclopédistes africains estiment que la deuxième Conférence se ravivra. **C'est pourquoi, notre feuille de route, en guise de proposition pour la 2^{ème} Conférence des intellectuels d'Afrique et de la Diaspora, suggère :**

- 1) La 2^{ème} Conférence des intellectuels d'Afrique et de la Diaspora doit se tenir en Haïti, pays symbole de la résistance et de l'indépendance des Peuples noirs contre l'assujettissement esclavagiste de l'Occident impérialiste colonialiste génocidaire.
- 2) Cette deuxième Conférence invitera, sans restriction, tous les participants de la première Conférence de Dakar et bien évidemment, les autres personnes nouvelles qui se seront faites connaître après Dakar.
- 3) Le Comité d'organisation doit être composé en respectant les priorités de parité Hommes – Femmes et de l'égalité en nombre entre les participants de la diaspora et ceux du continent.
- 4) Les organisations d'intellectuels, légalement constituées dans le cadre des lois du lieu de leur résidence, pourront se faire représenter par une délégation de quatre personnes au plus. L'Union Africaine doit désormais informatiser et rendre public en actualisant la liste de toutes les organisations représentant les intellectuels d'Afrique et de la diaspora, région par région, ou, pays par pays, etc....

5) **La 2^{ème} Conférence doit proclamer une Charte ou un Manifeste d'engagement à rester fidèle à l'esprit de Toussaint Louverture et de tous ceux qui se sont résolument engagés dans le combat de libération des Peuples d'Afrique et des populations de la diaspora, victimes de la traite négrière, de la colonisation, de l'esclavage, du néocolonialisme corrompu et corrupteur au pouvoir actuellement en Afrique.**

6) La 2^{ème} Conférence doit proclamer la foi et la détermination des intellectuels d'Afrique et de la Diaspora dans le combat contre la malgouvernance, le maldéveloppement en prenant des décisions immédiatement applicables concernant :

- la participation de la diaspora au processus de changement démocratique pour le développement durable du continent et le progrès scientifique, technique et technologique des populations africaines et de la diaspora, conformément à cet article du Professeur de BANA dans la revue « Nouvelles de Moscou » où il affirmait, dès 1969 , que « **l'Afrique doit naître à la science, la technique et la technologie pour son développement autocentré durable** ».
- le vote de la diaspora et sa représentation au sein des institutions de chaque pays concerné.....
- les consulats des pays africains à l'étranger, nous disons bien les consulats et non les ambassades, doivent être confiés exclusivement aux éléments de la diaspora dans les pays où ils sont installés. Par exemple, ce sont les africains de la diaspora qui doivent exercer les fonctions consulaires des pays d'Afrique, notamment auprès des gouvernements européens et américains par rapport à l'importance des populations africaines dans ces pays respectifs.

Car, notons que les ambassadeurs africains, actuellement en poste dans divers pays, ne s'en préoccupent pas ou à de rares exceptions près par rapport à ce que nous vivons et à ce que nous savons.

Le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine a engagé une opération de recensement, et souhaite que les Etats africains lui en donnent les moyens pour en faciliter l'efficacité et la collecte des données, pays par pays, **étant entendu que la 6^{ème} région d'Afrique que constitue la diaspora, chère au Président Wade et à l'Union Africaine, ne sera qu'un vain mot si ces populations de la diaspora manquaient d'organisation réellement représentative, au double plan sociologique et juridique**, et enfin, tout devra être mis en œuvre pour qu'une Académie des sciences linguistiques active la pédagogie d'apprentissage des langues nationales africaines aux populations de la diaspora. Sur ce point précis, la Société Savante des Encyclopédistes africains et le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine ont pris en parrainage la naissance du **Club de Recherche et d'Etude pour la Promotion des Langues Africaines en vue de l'Intégration et du Développement Durable (C.R.E.A.D. 53, rue de l'Amiral Mouchez - 75013 Paris – Coordinateur : Seckou N'Diaye)** qui y participe activement et devrait être encouragé par l'UNESCO et les fondations culturelles internationales, comme par les Etats africains eux-mêmes.

Nous ne laisserons pas inaperçues les prestations brillantes des éminents Professeurs Théophile Obenga et Molefi Kete Asante, nos directeurs de tomes cooptés pour la rédaction de l'encyclopédie africaine qui ont fait vibrer la Conférence sur leurs thèmes de prédilection de « l'histoire du panafricanisme » et de « l'université africaine ». Nous en sommes réconfortés en les admirant.

Nous ne terminerons pas ce rapport de mission du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine et de la Société Savante des Encyclopédistes africains à la première Conférence de Dakar **sans réitérer notre admiration au peuple sénégalais derrière son Président et son gouvernement qui ont procuré à tous les participants un accueil familial mieux que fraternel dans ce beau pays de Gorée, lieu de ressourcement de tous les noirs en quête de spiritualité ancestrale.**

Enfin, nous réitérons également **notre admiration et notre affection particulières à deux grandes dames, nos deux sœurs, Mesdames Wade et Konaré, qui ont, à la marge de cette Conférence, animé une rencontre de retrouvailles des femmes d’Afrique et de la Diaspora à laquelle nous avons rendu hommage par notre présence honorée.**

Une note particulière de nos remerciements et de notre reconnaissance va aux médias et aux journalistes sénégalais qui ont su inonder le paysage national et africain des informations concernant cette première Conférence des Intellectuels d’Afrique et de la Diaspora de Dakar.

La radio internationale Africa N°1, par son représentant Aboubacar THIAM, en a marqué une pierre blanche dans l’histoire des peuples africains. Le peuple et l’histoire lui en sont reconnaissants.

Aussi, le quotidien national « le Soleil » de Dakar, a été en première ligne par ses meilleurs représentants, Messieurs DAOUDA MANÉ et IDRISSE SANÉ qui ont éclairé et illuminé le monde. Qu’ils en soient tout autant félicités et remerciés !

La télévision sénégalaise a porté haut en couleurs cet événement grandiose dont les belles images ont traversé les océans et font du Sénégal la capitale intellectuelle du continent africain désormais inoubliable, et ce, grâce au brillant spécialiste animateur Sokhna THIAM que nous saluons.

Nous n’oublions pas également les officiels et les officiers du Salon d’Honneur d’accueil de l’aéroport de Dakar qui nous ont fraternellement accueillis et informés.

Merci et à bientôt à Haïti comme nous l’espérons. Le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine et la Société Savante des Encyclopédistes africains s’y emploieront aux côtés des éminents organisateurs qui en auront la charge.

Pour la délégation du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine
et de la Société Savante des Encyclopédistes africains,

ALHOUSEYNI NDONKY,
Assistant chargé de mission,
Membre du C.R.E.A.D.

Professeur Kapet de BANA,
Coordinateur international,

« Mémoire d’Afrique » : http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_actu45.pdf

**COLLECTIF DE REALISATION DE L’ENCYCLOPEDIE ET DU MEMORANDUM
CONSEIL MONDIAL DE LA DIASPORA PANAFRICAINE
85, Bd Saint – Michel – 75005 Paris - tel/fax : 01.43.25.80.50.
« Mémoire d’Afrique » <http://africa.smol.org>**

**FEUILLE de ROUTE PÉDAGOGIQUE
du CONSEIL MONDIAL de la DIASPORA
PANAFRICAINE et de la SOCIÉTÉ
SAVANTE des ENCYCLOPÉDISTES
AFRICAINS pour la
CAMPAGNE INTERNATIONALE
de l'ACTIVATION du
PANAFRICANISME et de la
RENAISSANCE AFRICAINE
par la RÉPARATION DUE AUX
VICTIMES de la TRAITE NÉGRIÈRE,
de l'ESCLAVAGE, de la COLONISATION
et du NÉOCOLONIALISME
TORTIONNAIRES SANGUINAIRES
GÉNOCIDAIRES.**

**APPEL à LA CONSCIENCE
UNIVERSELLE !**

**COLLECTIF DE REALISATION DE L'ENCYCLOPEDIE ET DU MEMORANDUM
CONSEIL MONDIAL DE LA DIASPORA PANAFRICAINE**

85, Bd Saint – Michel – 75005 Paris tel/fax : 01.43.25.80.50.

« Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org> e-mail : africa@smol.org

**FEUILLE de ROUTE PEDAGOGIQUE du CONSEIL MONDIAL de la DIASPORA
PANAFRICAINE et de la SOCIETE SAVANTE des ENCYCLOPEDISTES AFRICAINS pour
la CAMPAGNE INTERNATIONALE de l'ACTIVATION du PANAFRICANISME et de la
RENAISSANCE AFRICAINE par la REPARATION DUE AUX VICTIMES de la TRAITE
NEGRIERE, de l'ESCLAVAGE, de la COLONISATION et du NEOCOLONIALISME
TORTIONNAIRES SANGUINAIRES GENOCIDAIRES.**

§

APPEL à LA CONSCIENCE UNIVERSELLE !

Nous demandons :

- 1) aux Nations Unies et Institutions spécialisées de créer de nouvelles normes de toiletteage des textes, des expressions péjoratives concernant l'Afrique et le peuple noir..... Et au plan universel, l'édification à Berlin du « **Mémorial du souvenir du partage et de la colonisation de l'Afrique et réparation due aux victimes** ». « **Monument de la Réparation pour la Paix et la Réconciliation universelle avec l'Afrique** ».
- 2) aux Etats esclavagistes colonisateurs européens, américains du nord, arabes du Moyen Orient ainsi qu'à l'Etat du Vatican :
 - a – de réécrire leur histoire de la colonisation et de la domination barbares des peuples colonisés.
 - b – d'édifier des monuments publics et des sites historiques, musées, établissements, écoles, universités, hôpitaux, boulevards, routes, complexes sportifs populaires, bouches de métro pour ceux qui en ont, etc.... portant le nom des héros de la résistance africaine morts en guerre de libération, en déportation ou dans les génocides perpétrés dans les empires coloniaux allemand, espagnol, portugais, anglais, hollandais, italien, français, entre autres, sur le continent comme dans les îles des Caraïbes et de l'Océan Indien.
 - c – de créer des dates historiques nationales de célébration de la reconnaissance de la traite négrière, de la colonisation, de l'esclavage, des travaux forcés, de la ségrégation et de l'apartheid comme Crimes contre l'Humanité.
- 3) quant aux pays victimes de la traite négrière, de l'esclavage et de la colonisation :
 - a – écrire et enseigner l'histoire nationale de la résistance formant la conscience citoyenne contre l'ignominie, l'intolérance, les formes de discrimination, d'injustice et de la haine. C'est le lieu de rappeler, en synopsis pédagogique de Droit à la Mémoire et Devoir de Mémoire, Gorée et les tirailleurs sénégalais, les révolutions haïtienne – Saint - Domingue, algérienne, tunisienne, marocaine, libyenne, égyptienne, soudanaise, togolaise, angolaise, zimbabwéenne, guinéenne Bissau, congolaise, africaine du sud, camerounaise, martiniquaise, guadeloupéenne, malgache, comorienne, et autres luttes armées nationales de libération contre les occupants barbares génocidaires colonisateurs néocolonisateurs esclavagistes.
 - b – saborder les vestiges de la barbarie coloniale génocidaire pour favoriser la formation de la mémoire historique et éduquer une conscience de la paix, de l'amitié et de la solidarité entre les êtres, les peuples et les nations, pour que ni l'oubli, ni l'ignorance n'activent les horreurs qui ont endeuillé l'humanité et continuent de terroriser et de menacer la quiétude humaine universelle.

Le12 mars 2006.

**Pour le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine
et la Société Savante des Encyclopédistes africains,
le Coordinateur international et d'orientation pédagogique,
Professeur Kapet de BANA.**

« Mémoire d'Afrique » : http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_cpress118.pdf

LES CONFÉRENCES PRÉPARATOIRES ANTÉCÉDENTES

- 1) Première Conférence Internationale sur l'activation du panafricanisme au seuil au 3^{ème} millénaire en Europe organisée par l'O.M.A. à BONN, les 12 et 13 août 2005.
http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_actu56.pdf
http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_actu57.pdf
http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_actu58.pdf
http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_actu60.pdf
http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_actu61.pdf
http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_actu62.pdf

- 2) Conférence panafricaine « **SANFOKA** » - Regard vers le passé, force pour l'avenir – organisée par le C.M.D.P. et PAWLO à Berlin, le 22 octobre 2005.
http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_actu65.pdf
http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_actu66.pdf

- 3) Journée africaine organisée par AFRIKA-RAT pour la mise en place du Comité d'organisation et d'accueil de la Conférence pour l'édification du « **Monument de la Réparation pour la Paix et la Réconciliation universelle avec l'Afrique** », à **Berlin**, du 27 au 29 mai 2006. http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_actu79.pdf
http://africa.smol.org/docs/cmdp/cmdp_actu80.pdf

- 4) Conférence du Professeur Kapet de BANA : « **L'Afrique face à la mondialisation : le rôle de la diaspora panafricaine** », à Berlin, le 3 novembre 2006.

COLLECTIF DE REALISATION DE L'ENCYCLOPEDIE ET DU MEMORANDUM
CONSEIL MONDIAL DE LA DIASPORA PANAFRICAIN
85, Bd Saint – Michel – 75005 Paris - tel/fax : 01.43.25.80.50.
« Mémoire d'Afrique » <http://africa.smol.org>